L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI, 21 NOVEMBRE 1891.

PETITES ANNONCES.

DIVERS.

$500 DE RECOMPENSE

Pour n'importe quel cas d'essai pratique où mon gazoline pour stove à 8 cents (8 cts) le gallon n'égalerait pas toute autre effort ici ou ailleurs pour l'usage voulu.

J. J. PAQUETTE, 186 rue Camp.

19 nov—

F. LAUDUMIEY & CO., Imprimeurs, No 27 rue de l'Union entre Carondelet et St-Charles, Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Etiquettes de Pharmaciens, imprimées et coupées depuis 25c. le mille. 13 mars—1 an

LE prix le plus élevé payé pour des meubles antiques, pianos, desks, comptoirs, vitrines, les contenus de résidences. 40 rue Royale. 17 oct—

DEMANDES.

ON demande—Un bon boulanger-pâtissier, régulier à son travail. De bons gages seront donnés à un homme compétent. John McCloskey, 76 rue St-Charles. 19 nov—3t

A VENDRE.

A VENDRE—165 volumes reliés, 1831-1867, "Revue des Deux Mondes"—36 volumes reliés, 1843-1866, de "l'Illustration"—Livres français et espagnols, journaux, partitions, etc., 24, Passage de la Bourse, près rue Douane. 15nov—7t

A LOUER.

A LOUER—Plusieurs résidences dans les bâtisses Pontalba, face à la Place Jackson. On louera par étages. Aussi, plusieurs rez-de-chaussées (magasins). Localité centrale et très récréative. A. Baudean, Real Estate Agent, 3 rue Carondelet. 7 nov—2 sem

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

T. Lafon vs. A. H. Murray.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUvelle-Orléans—No 2?,134—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable H. B. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, le MARDI 1er décembre 1891, à midi, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre St-Charles et Carondelet, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts du défendeur dans cette affaire A. H. Murray dans et à un certain procès maintenant pendant devant la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans et numéroté 33,754 et intitulé A. H. Murray et als. vs. Fred. Zengel et als, saisis dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

M. FARRENTELLI,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

20 nov—20 25 déc 1er

Finley & Brunswig vs Los. C. Perez et Wm H. Finnegan, in solido.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA NOUvelle-Orléans—No 15,193—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Charles H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles entre les rues Commune et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 12me jour de décembre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts du dit Wm H. Finnegan, un des défendeurs dans cette affaire, et de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Washington, les rues Quatrième, Locust et Freret, désigné par le No 7 sur un plan dressé par Du Bos & Frémaux, daté le 3 décembre 1866 et déposé au bureau de Charles Stringer, notaire, mesurant 29 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue Quatrième sur 167 pieds 7 lignes de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Acheté de C. Whiting d'après un acte pardevant H. C. Ker, notaire public, le 29 octobre 1889. Enregistré aux Bureaux des Aliénations, Livre 132, folio 155.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

10 nov—10 17 24—déc 1 8 12

AVIS DE SUCCESSION.

Succession Joséphine Vallette Hughes, femme décédée de John Hughes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,221—Division E—Attendu que Alexander C. Hutchinson et sa femme, Joséphine Thomas, ont présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Joséphine Vallette Hughes, femme décédée de John Hughes, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

21 nov—21 26 29

Succession de Frederick Gms?.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,545—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par John B. Vinet, administrateur public, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

21 nov—21 26 29

Succession de Mme Vve Perene Weeks.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 34,220—Division B—Attendu que Charles Henry Merritt a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Vve Perene Weeks, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

19 nov—19 24 28

Succession de J. J. L. Abat.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,288—Division E—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu J. J. L. Abat, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

18 nov—18 22 27

Succession de Charles McCoy et Victorine Bogué, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 31,339—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Francis Xavier Bernard, Célestin J. Bernard, Auguste Bernard et Francis Brusen, époux survivant et usufruitier de Louis Bernard, décédée, comme les seuls héritiers et représentants de Xavier Bernard, décédé, ancien administrateur de la succession de Charles McCoy et Victorine Bogué, sa femme, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

16 nov—16 22 27

Succession de Michael McGarrity.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 34,266—Division D—Attendu que Edward Dunn a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Michael McGarrity, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

15 nov—15 20 24

Hay & Vaught vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 28,933—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par D. A. S. Vaught, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

12 nov—12 17 21

Succession de Mme Anna Young, Vve de Henry Bopp.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,259—Division E—Attendu que John Boebin a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Anna Young, Veuve de Henry Bopp, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

14 nov—14 19 23

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE. COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 34,204—Division D—Carlos Madrid vs ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Carlos Madrid soit convoquée et tenue pardevant James B. Sinnott, notaire, à son bureau, No 35 rue Carondelet, en cette ville, le LUNDI, 14me jour de décembre 1891, à onze heures A. M., dans le but de considérer et déterminer l'application du pétitionnaire pour un répit et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises et dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ou les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que Thomas S. Ellis, Esq., avocat, soit appointé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nlle-Orléans, 6 novembre 1891.

Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. HANKIN, Député Greffier.

nov—3t au 14 déc

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 20 NOVEMBRE—CLASSE No 273

Tirage de 4 heures P. M.

19 21 | 6 67 | 7 48 | 8 96 | 17 20 | 61

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et jour... dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature. Ce 20 novembre 1891—4 heures P. M.

J. A. A. ROUSSEAU,
DAN. A. WILSON,
Commissaires.

Les plans de ces tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos succursales.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS DE DEUX MILLIONS DISTRIBUÉS.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution de l'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, pour l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard

J. A. Early

COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paieront tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Prés. La. Nat. Bank.
P. LANAUX, Prés. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prés. N. O. Nat. Bank.
CARL KOHN, Prés. Union Nat. Bank.

Tirage Semestriel de $40.00,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 15 DEC. 1891.

GROS LOT: $600,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de...	$600,000, soit	$600,000
1 Lot de...	200,000	200,000
1 Lot de...	100,000	100,000
1 Lot de...	50,000	50,000
2 Lots de...	20,000	40,000
5 Lots de...	10,000	50,000
10 Lots de...	5,000	50,000
25 Lots de...	2,000	50,000
100 Lots de...	800	80,000
200 Lots de...	600	120,000
500 Lots de...	400	200,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de $1,000, soit	$100,000
100 Lots de ... $800,	80,000
100 Lots de ... $400,	40,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $200, soit	$199,800
999 Lots de $200,	199,800
3,144 Lots se montant à	$2,159,600

PRIX DU BILLET:

Entier, $40; Demi, $20; Quart, $10; Huitième, $5; Vingtième, $2; Quarantième, $1, (rien de moins).

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à **PAUL CONRAD,** Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la Malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu Nos Droits comme Institution d'Etat. Les autorités postales néanmoins continueront à livrer toutes lettres ORDINAIRES adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres ENREGISTRÉES à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane a décidé le 27 avril 1891 que la question de maintenir la loterie en opération jusqu'en 1919 serait soumise au vote du peuple de cet Etat à une élection qui aura lieu en avril 1892, ainsi qu'il en a été décidé par la Législature de l'année dernière.

L'élection qui aura lieu conformément au dit ordre et à la dite décision de la Cour Suprême dans le mois d'avril de l'année prochaine décidera finalement si la loterie cessera ses tirages après le 1er janvier 1895, ou continuera de tirer jusqu'au 1er janvier 1919.

QUELLES QUE SOIENT LES CIRCONSTANCES la Loterie continuera ses tirages jusqu'au 1er janvier 1895.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance du lot annoncé.

CHARTE

—DE LA—

People's Slaughter-House and Refrigerating Company.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle Orléans.

QUE L'ON SACHE, que ce dixième jour d'octobre, de l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt onze, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique la cent seizième, par devant moi, Joseph D. Taylor, notaire en la Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en la présence des témoins ci-après nommés et soussignés ont comparu individuellement les différentes personnes dont les noms figurent ci-après, lesquelles déclarent respectivement que, agissant en vertu des dispositions des lois de cet Etat, et spécialement de la loi No 36 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pour l'année mil huit cent quatre-vingt-huit, approuvé le 29 juin 1888, relative à l'organisation de corporations fondées pour l'exécution de travaux d'utilité publique et d'améliorations, elles se sont accordées, et par ces présentes s'accordent et se lient, conjointement avec toutes autres personnes qui pourront plus tard s'associer à elles, pour organiser et constituer une corporation et corps politique en droit à l'effet d'exécuter, en vertu de leur accord et de leurs conventions, les plans qu'ils se proposent, savoir:

ARTICLE I.

Le nom social de cette association et corporation sera celui-ci: PEOPLE'S SLAUGHTER-HOUSE AND REFRIGERATING COMPANY; elle se perpétuera sous le nom ci-dessus pendant une période pleine de quatre-vingt-dix-neuf ans à partir de la date de l'exécution des présentes; elle pourra négocier des contrats, poursuivre en justice et être poursuivie, employer un sceau officiel, qu'il lui sera loisible d'annuler ou de modifier à son gré; détenir, recevoir, affermer, acquérir, transférer ou vendre, aussi bien qu'hypothéquer toute espèce de biens meubles, immeubles ou mixtes; emprunter ou prêter de l'argent, et donner et recevoir des titres en garantie, acquérir, détenir et vendre toutes inventions ou brevets qu'elle jugera convenable pour l'exécution de ses plans, nommer et désigner ses administrateurs, directeurs, employés et agents qu'exigeront les intérêts et l'exploitation de ladite corporation; établir des règlements pour l'administration de ses affaires, et les changer et modifier quand elle le jugera à propos.

ARTICLE II.

Le domicile légal de cette corporation et le lieu où elle opérera, est la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane. Les assignations et notifications légales seront adressées au président de la corporation. Dans le cas de sa mort, de son absence ou de son incapacité d'agir comme président, par suite d'une cause quelconque, les assignations et notifications ci-dessus seront adressées au vice-président ou au secrétaire.

ARTICLE III.

L'objet pour lequel cette corporation est fondée et la nature des affaires qu'elle doit exploiter consistent à abattre, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, des animaux destinés à l'alimentation publique, et à établir des appareils réfrigérants pour toutes les industries, en y comprenant l'emmagasinage, l'importation et l'exportation; à construire, acheter, employer, entretenir, posséder et exploiter un établissement d'exploitation, avec tous les bâtiments, les dépendances et appareils nécessaires pour débarquer, mettre en parc, abriter et abattre toutes sortes d'animaux destinés à l'alimentation; à construire, employer, entretenir et exploiter un établissement pour la fabrication de la glace et d'autres substances réfrigérantes, dans le but de conserver et de congeler les denrées d'animaux abattus ou importés, à vendre les viandes, le sang, les débris, restes, et autres fragments provenant de l'abattage; à disposer de l'excédant de glace fabriquée; également, à acquérir de MM. A. J. Forstall, Pierre Lanaux, John M. Westerfield et John Tricou les droits et privilèges à eux accordés par l'ordonnance No 5,180, Séries du Conseil, adoptée par le Conseil de Ville, le 21e jour de mars 1891, et amendée par l'ordonnance No 5,242, adoptée par le Conseil de Ville le 31e jour d'avril 1891 ainsi que tous droits et privilèges subséquents qui pourront être octroyés par ordonnance municipale en autorisant l'établissement à l'abattage et à la réfrigération, en vertu desquelles (ordonnances et lois), les affaires susmentionnées seront conduites par cette corporation.

ARTICLE IV.

Le fonds-capital de cette corporation sera et est ici fixé à trois cent mille dollars représentés par six cents actions de cinquante dollars, ($50) chacune, payables en argent ou en échange ou encore payables en propriétés, droits, privilèges ou services ainsi qu'il est pourvu en cet article. Le Conseil de Direction aura plein pouvoir d'émettre et de livrer des actions pleinement payées pour l'achat ou en échange de tout droit, privilège, franchise, propriété de tout genre, de toute nature qui, en son opinion, il serait bon ou urgent que la corporation possédât, ou acquît; ou pour tout service rendu ou à être rendu pour ou à cette corporation; et ces actions ainsi émises et livrées seront considérées comme du capital pleinement payé, n'étant plus sujet à un assessment quelconque. Toutes les actions du fonds-capital émises et disposées différemment qu'il est dit plus haut seront payées en argent, 25 pour cent sur la face de chacune d'elles ou douze dollars et cinquante cents par action seront payés au moment de la souscription; le reste sera payé en argent à telles époques et en telles sommes que le Conseil de Direction jugera convenable par une résolution du Conseil, pourvu qu'aucune échéance ou qu'aucun assessement ainsi fixé ne soit fait payable avant qu'avis de tel assessment ou échéance n'ait été publié pendant au moins dix jours consécutifs dans une feuille quotidienne de la ville de la Nouvelle-Orléans; et pourvu, en outre, que le dit fonds capital puisse être accru par un vote des deux tiers des détenteurs d'actions dans ce but par le Conseil des Directeurs, dont la réunion sera publiquement annoncée dans une feuille quotidienne de la Nouvelle-Orléans, pendant dix jours précédant la réunion.

Tous les certificats d'actions seront signés par le Président ou son suppléant, et par le Secrétaire, et porteront le sceau de la Corporation.

Aucune action ne sera transférée, excepté sur des livres de la corporation qui seront tenus dans ce but, et alors avec la remise ou la cancellation du certificat d'action au nom de celui qui transfère le dit certificat.

Aucun certificat d'action au capital ne sera émis tant que la valeur ne sera pas intégralement payée, en argent ou en propriété, ainsi qu'il est pourvu dans cet article.

ARTICLE V.

Aucun actionnaire ne sera jamais tenu responsable des erreurs ou des contrats de cette corporation, ou pas plus qu'aucune des transactions commerciales, pour plus que la somme non payée de l'action en son nom; de même qu'aucune informalité dans l'organisation de la corporation n'aura d'effet de ou annuler cette charte et rendre un actionnaire quelconque tenu responsable à la compagnie d'aucune somme excédant celle due sur son action.

ARTICLE VI.

Les pouvoirs de cette corporation seront dévolus et exercés par un Conseil de Direction qui sera élu tous les ans à partir du 1er jour de Novembre 1893. Il sera composé de neuf actionnaires, chacun desquels possèdera en son propre nom au moins une action du capital de la compagnie et qui seront élus par 25 portions du capital; et une majorité de ces directeurs constituera un quorum pour l'expédition des affaires.

Le premier Conseil de Direction de cette corporation se composera de A. J. Forstall, Pierre Lanaux, John W. Westerfield et J. Tricou. Ils auront pouvoir de nommer à leur discrétion les trois autres membres pour compléter le Conseil, comme il est pourvu plus haut.

Le second mardi de novembre 1893, et annuellement ensuite, une élection de directeurs aura lieu au bureau de la corporation, après qu'avis en aura été donné dans un journal de cette ville trois fois en dix jours, la première publication devant en être faite au moins dix jours avant le jour de la réunion.

Les élections se feront par ballottage et sous la surveillance de trois commissaires qui seront nommés par les actionnaires mêmes, et que le Conseil de Direction désignera à son assemblée précédant l'élection. Les commissaires constitueront un quorum. Le Conseil de Direction aura le pouvoir de remplir toute vacance en son sein... quorum, et à l'ouverture de toute élection ou à l'heure indiquée.

Les Directeurs alors élus demeureront au pouvoir jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus et auront qualifié. Une majorité des voix... Chaque... personne possédant l'action au moment de l'élection.

ARTICLE VII.

Cet acte d'incorporation pourra être changé, modifié ou altéré avec l'assentiment des trois quarts des actions représentées, et une majorité comme quorum de toutes les actions, à toute assemblée régulière des actionnaires de cette corporation... dans un des journaux de la Nouvelle-Orléans. Les changements qui seront ainsi apportés au fonds-capital... et envoyé par la poste à chacun des actionnaires.

ARTICLE VIII.

Lorsque cette corporation sera dissoute ou par limitation ou pour une autre cause, ses affaires seront liquidées sous la surveillance de trois commissaires qui seront nommés à cet effet à une assemblée générale des actionnaires...

ARTICLE IX.

Chaque actionnaire, à toutes les assemblées pour l'élection des directeurs ou dans un autre but, aura droit, directement ou par procuration, à un vote sur chaque action de stock qu'il aura, pourvu que ce stock lui ait appartenu au moins trois mois avant le jour du vote.

ARTICLE X.

Lorsque les actions du fonds-capital de cette Corporation appartiendront, ou seront au nom d'une raison sociale, un membre seulement de la dite raison sociale sera éligible comme directeur sur le même board ou à la même élection.

ARTICLE XI.

Le Board de Directeurs élira par scrutin un Président, un Vice Président et Secrétaire, et nommera tous les commis et agents, et pourra les renvoyer à leur gré, et fixera les appointements de tous les officiers de la Corporation, et le montant de sécurité qui sera requis des dits officiers et agents.

Le dit Board pourra aussi déléguer tels pouvoirs pour la transaction des affaires ordinaires de la compagnie aux comités de leur corporation, de leurs officiers ou agents qu'ils jugeront opportun, et pourra aussi nommer des agents dans et en dehors de l'Etat, sous telles conditions qu'ils jugeront nécessaires et le dit Board aura le pouvoir de faire les règles et règlements, et amender et altérer ceux-ci lorsque les intérêts de la corporation l'exigeront; et aura aussi le pouvoir de remplir toute vacance qui pourra survenir dans le Board de Directeurs. Telles vacances peuvent être déclarées par le Board de Directeurs, pour cause de mort, de démission, pour le manque d'actions requis, pour insolvabilité, ou absence sans permission pendant 30 jours.

Les dites vacances peuvent être remplies par les directeurs, même si le Board est réduit à moins de sept membres.

ARTICLE XII.

Cette corporation commencera les affaires dès que cinquante mille piastres de fonds capital de la corporation auront été souscrites ou vendues ou échangées pour propriété.

Fait et passé à mon bureau, dans la ville susdite de la Nouvelle-Orléans, le jour, le mois et l'année mentionnés ci-dessus, en présence de Chas G. Rebentisch et James B. Rosser, Jr, témoins ayant l'âge légal et résidant en cette paroisse, qui ont signé leurs noms avec les dites parties et moi, notaire, après que lecture du tout m'a été faite.

(Original signé:)

A. J. FORSTALL, PIERRE LANAUX, JOHN W. WESTERFIELD, J. TRICOU, E. VEDALAY, H. L. TAYLOR, J. B. ROSSER Jr., C. G. REBENTISCH.

J. D. TAYLOR, Notaire public.

Je soussigné, ... des hypothèques ...

(Signé) GEO. GUINAULT.

Nouvelle-Orléans 10 octobre 1891.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Je, Joseph Dewey Taylor, notaire public dans et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, certifie par le présent que l'acte ci-dessus est une copie fidèle et exacte de l'acte primitif d'incorporation du People's Slaughter-House and Refrigerating Company, et du certificat de l'Annotateur des Hypothèques pour la paroisse d'Orléans attaché et enregistré dans les archives de mon notariat.

En témoignage de quoi, j'ai apposé ma signature et mon sceau de notaire dans la ville de la Nouvelle-Orléans, paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, ce dixième jour d'octobre, année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-onze.

{SCEAU} Signé J. D. TAYLOR, Notaire Public.

12 oct—5 1 ? 30

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

GRANDE VENTE PAR LE SHERIF CIVIL

Du magasin en gros de liqueurs et vins Au No 14 rue SOUTH PETERS.

Comprenant

Un stock vaste et bien choisi de Whiskies, Eaux-de-vie, Gin, Vins blancs et rouges, Vin de Californie, Punch and Honey, Rock and Rye, Kummel, Cherry Bounce, Vins de Catawba, Vins de Porto et Sherry, Rum, Cognac, Maraschino, Vermouth, Anisette, Gingembre de la Jamaïque, Cordiaux, Curaçao, Florida Punch, Vin d'Orange, Essences, Bitters.

Vins du Rhin et Vin de Bourgogne. Vins Muscat.

CHAMPAGNES, ETC.,

De diverses marques.—Aussi,

Un grand lot de Cigares du pays et Cheroots, etc.

—Aussi—

Bières en Bouteilles de diverses marques, etc.

Bouteilles vides, Damejeannes, etc.

Machine à boucher et à cacheter.

Y compris

Meubles de bureaux, Vitrines, Coffre-fort en fer.

Et autres meubles, et divers articles dans le dit local.

C. Lazard & Co. vs. H. Block & Bro.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 32,910.—En vertu d'un ordre de vente daté 20 novembre 1891 à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le JEUDI, 3 décembre 1891, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local No 14 rue South Peters.

Le contenu du dit local comprenant les marchandises ci-dessus et autres, d'après inventaire enregistré dans ce bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

21 nov—21 28 29—déc 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande vente par le shérif—de

Un grand stock bien choisi de Stoves, Ranges, Quincaillerie, Barbed wire, etc.

Toutes de nouvelles marchandises

et pour la convenance de la vente les marchandises seront transportées dans les grandes et spacieuses bâtisses,

No 36, 38 & 40 rue du Camp

et comprenant environ 350 Stoves et Fourneaux de diverses fabriques, grandeurs et qualités.

(Telles fabriques que Warbach, Stray Jacket, Belleville, Chalmette, Dora, Challenge et autres) aussi environ

50 Ranges pour cuire (tels que Morning Light, St-Clair, Golden, Regulator, Advance et autres.

Stoves à l'huile, Stoves à vapeur, Heaters, incluant:

Des centaines de **Chaudières, pots en fer, poêles à frire ferblanc, pour puits, ferblanc pour Gaufre, casseroles pour pots.**

Tuyaux pour stoves & Coudes.

Environ **600 Bobines de barbed wire.**

250 Coils wire, simple, noir et galvanisée.

Articles en Agate et en ferblanc.

Une grande quantité de **fils de fer pour clôtures, portes en fil de fer, portes en fer.**

Paquets de picket, clôture en acier, top rails nattés en fil de fer, Keg de staples.

Pompes pour puits, Jack screw, Rouleaux de zinc, Charrue, Baquets cèdre, Porte-manteaux, Water Coolers, Outils.

Brouettes, Pelles, Haches, Manches de haches, Garde-feu, etc.

—aussi—

Trucks, Balance, Iron piping, Houes, etc.,

—ainsi que—

Meubles de bureaux, comprenant bureaux divers, Armoires, Presse à copier, Chaises.

Coffre-fort.

Type-writer.

etc.

Et autres nombreux articles et dans cette ligne d'affaires.

Le tout sera offert et vendu en lots convenables.

Aussi un lot de Billets de Traites, etc.

Le tout d'après un inventaire enregistré dans l'affaire de

Braddock Wire Co. vs E. J. Denis.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,756.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 1er décembre 1891, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local No 36, 38 & 40 rue du Camp.

Tous les articles ci-dessus énumérés et autres, etc., d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

20 nov—20 24 28—déc 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée connue comme le cottage double No 365 rue Marais.

Succession de Mme Alex. H. McClelland.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 33,719.—En vertu d'un ordre de vente daté du 6 octobre 1891 et d'un ordre amendé en date du 19 octobre 1891, les deux à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 novembre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par l'avenue St-Bernard, les rues Franché (maintenant Columbus (anciennement Mystérieuse) Villeré et Labarre et désigné comme lot No 2 sur une esquisse ou certificat d'arpentage fait par J. A. D'Hémécourt, voyer, daté le 18 septembre 1856 et annexé à un acte... s'y référé à un acte passé pardevant P. Lacoste, ex-notaire en cette ville, le 24 septembre 1856, lequel dit lot mesure, d'après une esquisse en arpentage... en date du 10 octobre 1891, ... pieds de face à la rue Marais (anciennement Franché), sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Etant la même propriété achetée par feu Madame Félicité Charbonnet, femme décédée de Alexander Robert McClelland, de Célestine Gérvais, veuve de Joseph Saulet. Acte pardevant Antoine Doriocourt, notaire, le 15 octobre 1855.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit en deux paiements égaux, l'acquéreur fournira des billets portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de la vente et garantis par hypothèque et lien du vendeur; l'acte de vente contiendra les clauses de garantie usuelles, pourvues dans les ventes à crédit telles que 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour les dits billets, devra faire assurer la bâtisse vendue pour le montant de la portion de crédit et le transfert de la police d'assurance aux détenteurs des billets, etc.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans

20 oct—20 27—nov 3 10 17 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés dans le Premier et le Deuxième Districts.

Mme Carrie Cain vs. Mme Ann Gorman.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 33,914.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 décembre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Canal, Dergenois, Gasquet et Broad, désignés comme lots Nos 20 et 21 de l'îlet No 149, mesurant chaque vingt-sept pieds de face à la rue du Canal, sur cent cinquante-neuf pieds dix pouces et deux lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le dit lot No 21 formant l'encoignure des rues Canal et Dergenois.

Aussi un certain lot de terre situé dans le second district de cette ville, borné par les rues Canal, Douane, Tonti et Rocheblave, désigné comme lot six sur un plan de C. A. Hedin, daté le 13 avril 1850, déposé au bureau de A. C. Ainsworth, ex notaire, d'après lequel le dit lot mesure vingt-cinq pieds de face à la rue Canal sur cent pieds de profondeur; le dit lot est borné au fond par une allée en commun de dix pieds de large.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur la propriété décrite ci-dessus et tous les droits, voies, moyens, privilèges, servitudes et avantages y appartenant.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

16 nov—16 23 30—7 14 19 déc

PAR D. B. MORPHY.

Splendides Terrains bien Situés,

—DANS LE—

Premier District de cette Ville

Comptes Courants, Billets et Actions.

No 26,972—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

Edward Means vs ses Créanciers.

PAR D. B. MORPHY, encanteur—Il sera vendu, MARDI, 22 décembre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, par la requête de John R. Picton, Esq., syndic de la dite insolvabilité, en vertu d'un jugement rendu et d'un ordre qui lui a été donné le 29 juin 1891 et d'un ordre subséquent en date du 13 novembre 1891, par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui lui appartiennent dans le Premier district de cette ville, dans l'îlet No 530, borné par les rues Gasquet, Rocheblave, Canal et Dolhonde, désignés comme lots Nos 22 et 23, sur un plan de John F. Braun, voyer, daté le 23 juin 1884.

Les dits lots se touchant et mesurant, chacun, 27 pieds 8 pouces de face à la rue Gasquet, sur 106 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 23 formant l'encoignure Gasquet et Rocheblave.

Aussi, comptes de crédit, billets et actions.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente pardevant John J. Barnett, aux frais de l'acquéreur.

21 nov—21 28—déc 5 12 19 22

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

MAGASIN IMPORTANT

—ET—

Propriété de Résidence,

Encoignure du Chemin du Bayou et de la rue Robertson, et le Cottage Double Avançant y Attenant.

Succession de Giovanni Maestri.

No 33,300—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur.—Bureau 177 rue Commune—SAMEDI, 28 novembre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 octobre 1891, et rendu dans la succession ci-dessus—

1° **Le magasin et propriété de résidence magnifiquement situé,** coin sud-ouest du Chemin du Bayou et de la rue Robertson, dans l'îlet autrement borné par les rues Claiborne et Ursulines, 2ème district de cette ville, ayant un savoir sur la façade et contenant un magasin divisé en deux compartiments. Attaché au magasin est une bâtisse à deux étages contenant 4 chambres, remises et entrepôt, citerne, etc.

Le lot mesure, en mesure américaine, 16 pieds 7 pouces et 4 lignes de face au Chemin du Bayou, sur 96 pieds de profondeur et façade à la rue Robertson, et 24 pieds 2 pouces de large sur l'arrière ligne, allant parallèlement avec la rue Ursulines. L'autre ligne de bornage touchant la propriété deuxièmement décrite mesure, premièrement, 42 pieds de profondeur sur une ligne presque parallèle à la rue Robertson et allant du Chemin du Bayou à un point où le dit lot a une largeur de 15 pieds 7 pouces et 4 lignes; de là s'avançant, mesurant 57 pieds 8 pouces de profondeur sur une ligne oblique, qui touche le point extrême de la ligne d'arrière ci-dessus décrite. Le tout conformément à une esquisse faite par J. A. D'Hémécourt, député voyer, et annexé à un acte passé le 30 novembre 1855, pardevant A. de Armas, ci-devant notaire en cette ville.

2° **Le cottage double et dépendances,** No 264 Chemin du Bayou, dans le même district et îlet, et attenant à la propriété ci-dessus décrite, bâti retiré du trottoir, et contenant quatre chambres et deux cabinets dans la bâtisse principale et deux chambres dans la cuisine détachée, vaste hangar pouvant servir d'entrepôt, écurie, cour bien carrelée, deux citernes, puits, etc. Le lot mesure 15 pieds 4 pouces 1 ligne de face au Chemin du Bayou, (à une distance de 16 pieds 7 pouces 4 lignes de l'encoignure du Chemin du Bayou et de la rue Robertson) sur une profondeur du côté vers la rue Claiborne, de 130 pieds 5 pouces sur une ligne courant obliquement vers la rue Claiborne; sur le côté le plus près de la rue Robertson, le dit lot mesure—premièrement, 42 pieds presque parallèles à la rue Robertson; ensuite courant parallèlement avec la ligne de profondeur opposée, mesurant 97 pieds 9 pouces 7 lignes, jusqu'à ce qu'il rencontre la ligne du fond, qui a une largeur de 32 pieds 5 pouces 1 ligne. Le tout d'après un plan de A. De Armas, voyer, daté le 2 janvier 1861 et déposé en l'étude de O. Drouet, anciennement notaire en cette ville.

Ces propriétés sont bien situées dans un voisinage attrayant, entourées de jolis "homes", à proximité des lignes de chemins de fer des rues Claiborne, Esplanade et Ursulines, convenables pour le commerce ou comme placement d'un bon rapport.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y a, à un crédit d'un et deux ans pour billets garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de sécurité, un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis pour lier la vente.

Actes de vente pardevant E. D. Charbonnet, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

24 oct—24 31—nov 7 14 21 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Double d'un bon Rapport Nos 12 et 12 1/2 Avenue St-Bernard,

Entre les rues St-Claude et Marais.

Immédiatement en dessous de l'Avenue de l'Esplanade.

Succession de Bernard Berwers.

No 33,629—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—SAMEDI, 21 novembre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, maintenant absent en Congé, en date du 16 octobre 1891, et rendu dans la succession ci-dessus—

Le cottage double en bois bien situé et d'un bon rapport, Nos 12 et 12 1/2 avenue St-Bernard, contenant six chambres dans la bâtisse principale et quatre chambres dans une bâtisse détachée à deux étages, citerne dans le fond et aussi une allée de côté, cours nouvellement pavées en briques, etc., avec un corps de logis. Le terrain est désigné par le No 1 dans l'îlet No 4, borné par l'avenue St-Bernard et les rues Colombus, St-Claude et Marais, d'après un acte passé pardevant C. N. Fenion, anciennement notaire, le 16 juillet 1849 et mesure 31 pieds 11 pouces de face sur l'Avenue St-Bernard, sur 73 pieds 8 pouces 3 lignes de profondeur sur un côté et 68 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur sur l'autre côté, et est borné à l'arrière par le lot No 4 d'après le dit plan. Dans un district populeux et tranquille, à proximité des marchés et des lignes de chars, cette propriété se trouve toujours louée et rapporte maintenant $440 par an.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devra faire un dépôt de 10 pour cent sur le prix d'achat pour lier la vente.

Acte de vente pardevant J. D. Taylor, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

17oct—17 24 31 nov 7 14 21

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un bien de campagne de valeur,

La Ferme Roquevert.

A Ocean Spring, Mississipi.

No 32,558—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—Albert Paul, Encanteur—Bureau, No 159 rue Commune—Le MERCREDI, 25 novembre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, Nouvelle-Orléans, Louisiane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B., siégeant à la place de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, daté le 15 septembre 1891, dans l'affaire de la succession de Louis Boquevert, il sera vendu à l'encan, cette propriété de valeur et productive connue comme la "Roquevert Place", près de Ocean Springs, Mississipi; anciennement connue comme le "Bradford Landing", sur le Old Fort Bayou, comprenant toute cette étendue, ce morceau ou portion de terre située, se trouvant et étant dans le comté Jackson et l'Etat de Mississipi et particulièrement décrite comme suit: Le south east quarter of north east quarter de la section dix-huit, township 7, range 8, ouest.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Comptant.

Actes de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant R. H. Downing, notaire.

L'acquéreur assumera les taxes de 1891 au-dessus du prix d'adjudication et un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication pour lier la vente.

24 oct—24 31—7 14 21 28 nov

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un îlet de terre de valeur amélioré, sur le Chemin de Gentilly, en face l'entrée principale du Fair Grounds, et à deux blocs de la station des chars du Orleans R. R.

Succession de Eulalie Fos, femme décédée de P. Lapuyade.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A, No 31,620.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, Bureau No 87 rue Bienville—SAMEDI, 28 novembre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 20 octobre 1891, il sera vendu à l'encan, pour le compte de la dite succession, la propriété décrite ci-après, à savoir—

Un certain îlet de terre dans le 3me District de la ville, borné par le Chemin de Gentilly, les rues Aubry, Dabadie et Clay, mesurant 359 pieds 9 pouces de face au Chemin de Gentilly, 216 pieds 6 lignes de face à la rue Aubry, 316 pieds 11 pouces de face à la rue Clay, et 40 pieds 4 pouces 3 lignes de face à la rue Dabadie, le tout plus ou moins.

Ensemble avec une maison en bois à un étage recouverte en ardoises, ayant en tout 2 galeries et 6 chambres. Dans le fond une grande écurie avec mangeoires pour 40 vaches, chambre pour provision, etc. Aussi une citerne, puits, hangar, poulailler, plusieurs beaux orangers sur le terrain qui est entièrement entouré.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, à un et deux ans de crédit, en billets de l'acquéreur, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à paiement, garantis par lien du vendeur et hypothèque spéciale sur la dite propriété, avec toutes les clauses usuelles; l'acquéreur fera un dépôt de 10 0/0 comptant sur les lieux, au-dessus du prix de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Martin Voorhies, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

24 oct—24 31—nov 7 14 21 28

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété rémunératrice et avantageusement située dans le Deuxième District,

au coin des rues Dumaine et Bourgogne.

Bâtisse à un étage, couverte en ardoises, divisée en deux corps de logis, et une bâtisse en bois à deux étages faisant face à la rue Dumaine, à distance du trottoir, y attenant à l'arrière, divisée en deux corps de logis.

Les mineurs Walter Tiané, Gaston Tiané, Tarcel Tiané et Edouard Tiané, par l'entremise de leur tutrice naturelle Henriette Marie Louise Ailhaud, veuve de Pierre Tiané, Jr.,

VS

Titon Tiané et Rémy Batmale.

No 33,753—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 26 décembre 1891, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu d'un jugement rendu le 3 novembre 1891 et signé le 9 novembre 1891, par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D., dans la susdite affaire, la propriété de valeur, à savoir—

Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou qui en quelque sorte en font partie, situé dans le Deuxième District de cette ville, carré d'îlet, numéro cent-quatre, borné par les rues **Dumaine, Bourgogne, St-Philippe et Remparts,** connu comme terrain No 9 du dit carré formant le coin des rues **Bourgogne et Dumaine,** mesurant soixante-trois pieds de façade rue Bourgogne, sur cent-quarante-cinq pieds de face et de profondeur entre lignes parallèles rue Dumaine, désigné comme terrain No neuf sur un devis de S. G. de Lisle, en date du 21 novembre 1891.

Les améliorations sont divisées en quatre corps de logis, savoir: Sur la devanture du dit terrain est une bâtisse à un étage à deux corps de logis, couverte en ardoises, (plâtrée à l'extérieur) ayant de chaque côté six chambres et une cuisine à deux étages couverte en ardoises ayant deux chambres à chaque étage, hydrant, lieux d'aisance, etc., à l'arrière partie, une bâtisse en bois à deux étages, couverte en ardoises, à distance du trottoir et divisée en deux corps de logis, ayant de chaque côté, deux chambres à chaque étage, lieux d'aisance, hydrant, etc.

Termes et conditions—Un tiers comptant et le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets de l'acquéreur garantis par une hypothèque sur la propriété vendue, les dits billets portant intérêt au taux de huit pour cent par an, jusqu'à ce qu'ils soient payés, et toutes les clauses usuelles; les taxes de l'année courante assumées par l'acquéreur.

L'acte de vente pardevant Théodule Buisson, notaire, aux frais de l'acquéreur.

21 nov—21 28—déc 5 12 19 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrains parfaitement situés

—DANS LE—

5me District, ci-devant Alger,

A proximité à la Brasserie d'Alger, nouvellement montée, près de la manufacture de glace d'Alger et tout près des chars de ville de Gretna et de la gare du chemin de fer de la Grand Isle, des Ecoles, etc., dans un quartier s'améliorant rapidement.

Succession d'Auguste F. Gardère.

No 971—26me Cour de District Judiciaire pour la paroisse de Jefferson.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau: 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 28 novembre 1891, à midi, il sera vendu à l'encan, à la **Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles,** rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon Emile Rost, juge de la 26me Cour de District Judiciaire, en la paroisse de Jefferson, en date du 20 octobre 1891, dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite, savoir:

1° **Un certain terrain,** avec tous les passages, droits, privilèges, situé dans le cinquième district de cette ville, désigné comme le terrain situé dans le carré d'îlet No 155, qui est compris entre les rues **Newton, Homer, Monroe et Franklin,** mesurant 30 pieds de façade rue **Newton,** sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure française.

2° **Un certain lot de terre** avec tous les droits et privilèges dans le 5me district de cette ville, désigné comme lot No 17, dans l'îlet No 156, qui est compris entre les rues Homer, Jackson, Monroe et Franklin, mesurant 30 pieds 1 pouce de face à la rue Homer sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, au pied français.

3° **Un certain lot de terre,** avec tous les droits, voies et privilèges, situé dans le Cinquième District de cette ville, désigné par le lot No 19 de l'îlet No 123, qui est compris entre les rues **Jackson, Mariet, Monroe et Franklin,** mesurant 30 pieds de face à la rue **Jackson,** sur une profondeur de 110 pieds, entre lignes parallèles, pied français.

Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Comptant à l'adjudication.

Actes de vente pardevant Wm. H. Seymour, notaire, aux frais des acquéreurs.

24 oct—24 31—nov 7 14 21 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage.

No 71 rue North Franklin, entre Bienville et Conti.

Succession de Peter Arbanese, alias Pietro Arbanesi.

No 33,593—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 28 novembre 1891, à midi, à la Bourse St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, maintenant absent en congé, en date du 21 octobre 1891, pour le compte de la susdite succession, il sera vendu la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 130, borné par les rues Tremé, Conti, Franklin et Bienville. Le dit lot sur un plan annexé à un acte pardevant W. J. Castell, ancien notaire, en date du 21me jour d'octobre 1876 et mesure 24 pieds 4 pouces et 1 ligne de face à la rue Franklin, sur une profondeur de 80 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un joli cottage connu par le numéro municipal 71 rue Nord Franklin, avec deux chambres, cuisine, cour, hangar, lieux d'aisance, etc., etc.

Conditions—Comptant à l'adjudication.

Acte de vente pardevant Charles J. Théard, notaire, aux frais de l'acquéreur.

24 oct—24 31—nov 7 14 21 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Beau Cottage élevé

—ET—

Grande Ecurie et autres dépendances,

Dans un îlet de terre à un îlet de la rue du Canal.

Succession de M. et Mme A. Mannessier.

No 33,790—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur—Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 21 novembre 1891, à midi, il sera vendu à l'encan, à la **Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles,** rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, actuellement en congé, daté le 14 octobre 1891, dans l'affaire ci-dessus, la propriété de valeur suit, savoir:

Un certain îlet de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges lui appartenant, et qui, en quelque sorte en dépendent, situé dans le Premier District de cette ville, borné par les rues **Gasquet,** (anciennement Jackson), **Palmyre, Cortez et St-John,** et mesurant, plus ou moins, 319 pieds 4 pouces et 7 lignes, plus ou moins, de face à la rue **Palmyre,** 219 pieds 7 pouces 4 lignes, plus ou moins, de face à la rue **Cortez,** et 319 pieds 7 pouces, plus ou moins, de face à la rue **St-John** ou Scott.

Les améliorations consistent en un joli cottage élevé (à peu près dix pieds de terre), ayant six chambres, galeries sur les côtés, sur le devant et dans le fond, poulailler couvert en ardoises, une grande écurie de trente-trois stalles; une autre bâtisse couverte en ardoises, contenant deux chambres, puits, etc., etc. La place n'est qu'à un îlet de la rue du Canal et accessible par de bons chemins. L'attention spéciale des laitiers est appelée sur la vente de cette belle propriété, étant la même propriété, acquise par feu M. A. Mannessier par achat de A. B. Leclerc par acte passé le 27 juin 1883, pardevant A. Ducatel, notaire en cette ville, enregistré au bureau de l'annotateur, livre 119, folio 170.

Conditions—Comptant à l'adjudication.

Le locataire a droit de garder possession de la propriété jusqu'au 1er mars 1892, moyennant $30 par mois et d'enlever une citerne et un hangar contenant huit stalles, qui sont désignés sur le plan exhibé à la vente.

L'acte de vente pardevant John B. Légier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

20 oct—20 24 31—nov 7 14 21

THE NEW-ORLEANS BEE,

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, $1.00.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés Rémunératives

—DANS LE—

DEUXIÈME DISTRICT:

Coin des rues Claiborne et Dumaine—Un double corps de logis en briques, à un étage avec attic,

Nos 132, 134 et 136 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et St-Louis—Bâtisse en briques à trois étages.

No 89 rue Bourgogne, entre St-Louis et Conti—Une résidence en briques, à un étage avec attic.

No 68 rue St-Philippe, entre Royale et Bourbon—Une résidence en briques, à deux étages avec attic.

Succession de Pierre Tiané, Jr., les mineurs Walter Tiané, Gaston Tiané, Marcel Tiané et Edward Tiané par l'entremise de leur tutrice Mme Vve Pierre Tiané, Jr.,

—VERSUS—

Titon Tiané.

No 32,036—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 26 décembre 1891, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la **Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles,** rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 3 novembre 1891 et signé le 9 novembre 1891 par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus. La propriété de grande valeur ci-après, à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Philippe, Dumaine, Royale et Bourbon, mesurant 26 pieds de face à la rue St-Philippe, sur une profondeur de 62 pieds 4 pouces et demi sur un côté et 62 pieds et 6 pouces sur l'autre côté, et 26 pieds dans le fond.

Les améliorations comprennent une résidence en briques à deux étages ayant au premier étage, deux grandes chambres, deux au second étage, et une dans l'attic; une bâtisse en briques à deux étages avec quatre chambres; hydrant, lieux d'aisances, etc., etc., connue comme le No municipal 68 rue St-Philippe, louée à $20 par mois.

2° Un certain morceau ou certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, et tout ce qui y appartient, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chartres, Conti, St Louis et le Passage de la Bourse, et mesurant d'après un plan déposé dans le bureau de Edward G. Gottschalk, notaire en cette ville, d'après le plan No 23, 49 pieds 6 pouces de face au Passage de la Bourse, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de vingt un pieds sept pouces et deux lignes sur la ligne la plus rapprochée de la rue Conti et vingt-un pieds sept pouces et sept lignes sur la ligne la plus rapprochée de la rue St-Louis, et lequel morceau de terre est composé des lots de terre désignés par les numéros 41, 42 et 43, sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, le 17 janvier 1838, déposé au bureau de Théodore Seghers, ex notaire en cette ville.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à trois étages, ayant au rez-de-chaussée trois bureaux et un corridor et au second et troisième étage, trois chambres à chaque étage, galerie au troisième étage et deux galeries au second étage, hydrant, lieux d'aisance, etc., connu par les numéros municipaux 132, 134 et 136 Passage de la Bourse, loués à $17.00 par mois.

3° Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et droits en commun aux murs des bâtisses désignées comme lot numéro Un, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, St Louis, Conti et Remparts, d'après un plan dressé par Depouilly, ex architecte daté le 3 décembre 1845 et déposé au bureau de L. F. Mauréau, alors un notaire public en cette ville, sous le numéro dix du Livre des Plans, le dit lot mesurant vingt pieds neuf pouces de face à la rue Bourgogne, sur trente pieds quatre pouces de profondeur... lignes parallèles et vingt pieds trois... de pouce de large dans le fond, le tout mesure américaine, borné sur un côté par la propriété de V. Poultz ou ses représentants, et sur l'autre côté par le lot No 2 du plan ci-dessus mentionné.

Les améliorations comprennent une jolie résidence en briques à un étage avec attic ayant en tout 5 chambres, corridor au fond, vaste allée, hydrant, lieux d'aisance, hangar pour charbon, etc. Connu par le numéro municipal 89 rue Bourgogne. Louée $20 par mois.

4° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges, servitudes et tout ce qui y appartient situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Robertson, Ste Anne et Dumaine, mesurant trente-un pieds cinq pouces de face à la rue Dumaine, la même largeur dans le fond, sur soixante quatre pieds de profondeur et face à la rue Claiborne, le dit lot formant l'encoignure des rues Claiborne et Dumaine. Les améliorations comprennent une maison à double corps de logis en briques à un étage avec attic et couverte en ardoises, ayant de chaque côté trois chambres et un corridor au fond, et dans la cour une cuisine à deux étages, ayant une chambre à chaque étage, hydrant, lieux d'aisance, etc., connue par le numéro municipal 272 rue Dumaine, louée à vingt deux piastres par mois.

Termes et conditions.—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur, garantis par une hypothèque sur les propriétés vendues, les dits billets portant 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles, les acquéreurs respectifs assumeront les taxes pour l'année courante.

Actes de vente pardevant Théodule Buisson, notaire, aux frais des acquéreurs.

21 nov—27—déc 5 12 19 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété du Troisème District,

PARFAITEMENT SITUÉE

Près de l'Asile des Petites Sœurs des Pauvres, No 231 rue Colombus, entre Galvez et Johnson, Cottage double en bois.

No —— rue Kerlerec, entre la rue Miro et l'allée Castanedo. Joli cottage double en bois.

HENRI TURNER vs. AUGUSTINE ROY, épouse de E. HECKART et autres.

No 30,641.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau: No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 19 décembre 1891, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de l'hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu d'un jugement rendu le 30 octobre 1891, et signé le 6 novembre, par l'honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite, savoir

1° Deux terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Faubourg Tremé, 3me District de cette ville, anciennement la municipalité No 2, dans le carré borné par les rues Galvez, Labarre, Johnson et Colombus, désignés par les Nos 6 et 7, plan fait par Giroux et Castaing, en date du 5 juillet 1850 et annexé pour référence à un acte de vente passé pardevant Antoine Doriocourt, notaire, le 3 septembre 1850: terrains mesurant, chacun, 30 pieds de façade rue Colombus, sur 100 de profondeur, lesquels font partie des terrains désignés par les Nos 87 88 et 89 sur un plan de C. de Armas, le 2 avril 1850, et déposé comme plan No 207 en l'étude de Théodore Guyol, notaire, comme plan No 2. Les améliorations consistent en un cottage double en bois, un étage avec attic et ayant de chaque côté 4 chambres, citerne, lieux d'aisance, etc. portant le numéro municipal 231 de la rue Colombus.

2° Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé rue Kerlerec, entre l'Allée Castanedo et la rue Miro, désigné par le No 10 sur un plan de Surgi, voyer, de la 1ère municipalité sous la date du 10 mai 1848, lequel terrain mesure en pied français, 29 pieds de façade rue Kerlerec, sur 157 pieds de profondeur sur la limite qui le sépare du terrain No 9 sur le dit plan, et 145 pieds du côté de la rue Miro. Il mesure 30 pieds à l'arrière, et forme en partie le coin des rues Miro et Kerlerec. Les améliorations consistent en un joli cottage double en bois, ayant de chaque côté 5 chambres, arrière corridor, citerne, lieux d'aisance, etc.

Conditions: Un tiers ou plus comptant; le reste à terme, garanti par des billets payables respectivement à un et deux ans, portant 8 pour cent d'intérêt par an, garantis par hypothèque et lien du vendeur, et conformément pour assurer le paiement des billets, avec clause pour cent honoraires d'avocat en cas de clôture de l'hypothèque. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1891, 10 0/0 de dépôt au moment de l'adjudication pour assurer la vente; et toutes les clauses usuelles de pareilles ventes d'immeubles à l'encan.

Les actes de vente pardevant Joseph Daviqueau, notaire, aux frais des acquéreurs.

14 nov—14 21 28—déc 5 12 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

DE GRANDE VALEUR.

Propriété améliorée vis-à-vis la gare du chemin de fer de la Vallée du Mississipi.

No 311 rue Poydras entre Howard et Liberté.

Succession de Jean Pierre Brunet.

No 33,276.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur.—Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet.—SAMEDI, 21 novembre 1891, à midi, il sera vendu, **Bourse d'Encan St-Charles, rez-de-chaussée de la Rotonde St-Charles,** rue St-Charles entre les rues Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la dite cour, Division A, actuellement absent en congé, en date du 15 octobre 1891, pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte en faisant partie, situé dans le faubourg Ste Marie, Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues **Poydras, Perdido, Howard** (ci-devant Girod) et **Liberté** (ci-devant St-Paul), désigné comme le terrain numéro vingt-trois du carré d'îlet numéro trente-un, et mesurant, au pied américain, 25 pieds 8 pouces de façade rue **Poydras,** sur 108 pieds 5 pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, le tout d'après un plan de L. H. Pilié, le 11ème jour d'avril 1842, et déposé comme le plan No 67 en l'étude de F. Grima, ancien notaire en cette ville. Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à deux étages, vis-à-vis la gare du chemin de fer **Mississipi Valley,** laquelle bâtisse a deux chambres à chaque étage, une cuisine à deux étages y attenant, ayant 4 chambres et un cabinet, une bâtisse en bois à deux étages à l'arrière, ayant 8 chambres, citerne, gaz dans la bâtisse principale, water-works, etc., etc., portant le numéro municipal 311 de la rue Poydras.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Joseph Henry Foucher, notaire, aux frais de l'acquéreur.

17oct—17 24 31—7 14 21 nov

VENTES A L'ENCAN.

PAR D. DANZIGER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jolie Résidence No 686 rue Magazine, dans le Quatrième District.

Succession de Samuel Levy.

No 33,059—Cour Civile de District.

PAR D. DANZIGER, encanteur—Bureau 81 rue Carondelet, MARDI, 15 décembre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs:

Il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre en date du ... novembre 1891, et rendu dans la susdite succession.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, connu par le numéro municipal No 686 rue Magazine, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Première, Philippe et Constance, et mesurant, plus ou moins, trente-six pieds quatre pouces et cinq lignes et un quart de face à la rue Magazine, sur une profondeur de cent cinquante sept pieds six pouces entre lignes égales et parallèles. La dite portion de terre est composée d'une partie des lots Nos 3, 4, 7 et 8 sur un plan déposé en l'étude de Selim Magner, ancien notaire en cette ville.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste à 1 et 2 ans ou 1 an, le tout au gré des acquéreurs, la portion au crédit s'il y en a, doit être garantie par billets d'acquéreur, portant intérêt de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final; les dits billets doivent être garantis par hypothèque et privilège du vendeur avec toutes les clauses usuelles de garantie, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès. La propriété doit être assurée et la police transférée, les taxes de 1891 doivent être assumées par l'acquéreur en plus du prix de son adjudication et un dépôt de 10 pour cent comptant du montant sera requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur.

7nov—7 10 17 24—1 8 15déc

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

UNE MAISON DE RESIDENCE ELEGANTE

S'Elevant sur un Beau Terrain,

No 525 Avenue St-Charles,

—ENTRE LES RUES—

JOSEPHINE ET JACKSON,

Dans le Voisinage des Belles Demeures

—DE—

MM. Howard, Noble, Farrar, Preston, Whitney et Autres.

Succession de J. B. Solari.

No 33,168—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.

VENTE A L'ENCAN.

PAR JOHN H. O'CONNOR, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 28 novembre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Francis A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, en congé, ordre daté et signé dans la susdite affaire, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, savoir.

La maison de résidence de choix à deux étages No 525 avenue St-Charles, entre les rues Joséphine et Jackson, dans le Quatrième District, carré d'îlet borné par les rues St-Charles, Carondelet, Jackson et Joséphine. Les terrains sont désignés par les Nos 4 et 5 et mesurant comme suit:

Le terrain No 4 mesure 33 pieds de façade rue St-Charles, sur 127 pieds, 10 pouces, 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles; et 33 pieds de largeur à l'arrière.

Le lot No 5 est contigu au No 4 et mesure 33 pieds de face à la rue St-Charles, sur 145 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Joséphine, 31 pieds 11 pouces de large dans le fond, et une profondeur sur l'autre ligne de côté de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, auquel endroit la ligne court 1 pied 1 pouce vers la rue Joséphine et s'étend à une autre profondeur de 17 pieds 4 pouces et 7 lignes.

La résidence est retirée de la rue et des deux lignes du lot, les terrains ont un jardin et une pelouse; la maison a un intérieur élégant, fini et admirablement disposé pour le confort et les besoins d'une grande famille.

Le site est un des mieux améliorés et des plus attrayants sur l'avenue.

Il faut une carte de l'encanteur pour visiter l'endroit.

Conditions de la vente.—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance à un, deux ou trois ans de crédit en billets de coupons égaux portant 8 pour cent d'intérêt de la date jusqu'à paiement, garantis par hypothèque et lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue, le dit acte hypothécaire contenant les clauses usuelles de 5 pour cent pour frais d'honoraires d'avocat en cas de procès, et l'assurance sur la bâtisse et les améliorations... aux les propriétés ci-dessus mentionnées et décrites pour le montant des paiements différés. L'acquéreur déposera dix pour cent du prix d'achat comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant M. E. Trist, notaire.

25 oct—25—nov 1 8 15 22 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

EXCELLENT PLACEMENT

—DANS DES—

Propriétés Foncières Améliorées.

—LA—

Rangée de double corps de logis à deux étages.

Nos 8, 10, 12 et 14 rue Annonciation.

—ET—

Nos 243, 245, 247 et 249 rue Tchoupitoulas.

Entre les rues Delord et Poeyfarré.

A L'ENCAN.

Succession de Andrew J. Dunn.

No 30,611—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR JOHN H. O'CONNOR, Encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 21 novembre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, actuellement en congé, daté et signé dans l'affaire ci-dessus le 16 octobre 1891, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir—

La Rangée de bâtisses à deux étages, coin des rues **Delord, Tchoupitoulas et Annonciation** dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Annonciation, Tchoupitoulas, Delord et Poeyfarré. Le terrain est composé de deux lots, Nos 1 et 2 et mesure comme suit: Le lot No 1 mesure 64 pieds 7 pouces de face à la rue Annonciation, 79 pieds 2 pouces rue Tchoupitoulas, 47 pieds 10 pouces et 7 lignes sur la ligne le divisant du lot No 2 et 71 pieds 6 pouces et 4 lignes sur la ligne de côté opposée. Le lot No 2 mesure 26 pieds de face à la rue Annonciation, 25 pieds et 3 pouces à la rue Tchoupitoulas, 47 pieds 10 pouces et 7 lignes sur la ligne le divisant du lot No 1 et 58 pieds 6 pouces et 2 lignes sur la ligne le divisant du lot No 3, le tout plus ou moins.

La propriété est dans un voisinage bien amélioré, près du marché Ste Marie, du Magnolia Cotton Mills et le Louisiana Rice & Corn Mill. Accessible à plusieurs lignes de chemin de fer.

Conditions de la vente.—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, à un crédit de un et deux ans, avec intérêt de 8 pour cent par an de la date de la vente, garanti par hypothèque et lien du vendeur et toutes les clauses de garantie usuelles. L'acquéreur déposera 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant J. B. Ward, Esq., notaire public, No 81 rue du Camp.

19 Oct—19 25—nov 1 8 15 21.

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 33,784—Division B.

Dans l'affaire de Charles Weiss, demandant une monition

ATTENDU que Charles Weiss a, le 10 juillet 1880, par un acte pardevant Ernest Commagère, notaire public en cette ville, acheté de F. G. Schreiber, Mme Pauline Schreiber, femme de Martin Aitkins, Mary Elizabeth Schreiber, femme de F. J. Dorsey, Mary Schreiber, Jacob Schreiber, Louisiana Schreiber et Louis E. Schreiber, la propriété ci-après décrite.

Laquelle vente est en confirmation de l'adjudication faite au dit Charles Weiss à l'enchère publique le 26 juin 1880 par N. J. Mooy, encanteur de cette ville, en vertu d'un jugement rendu par la dernière Deuxième Cour de District judiciaire pour les sixième et septième districts municipaux de la Nlle Orléans pour un partage, le 22 avril 1880 et signé le 3 mai 1880, dans l'affaire de Peter G. Schreiber vs Mme M. J. Schreiber, tutrice naturelle, et autres, No 2,118 du Dossier de la dite Cour, et attendu que le dit Charles Weiss a demandé à cette Cour une Monition en annonce conformément aux sections 2,370, 2,371, 2,372 et 2,373 de l'Acte No 96 approuvé le 16 mars 1870 et connu communément comme "Un Acte pour la révision des statuts d'un caractère général."

Par conséquent qu'il soit maintenant connu et que toutes les personnes intéressées dans l'affaire sont citées et ordonnées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, qui peuvent établir un droit quelconque titre ou réclamation à la propriété décrite ci-après, par suite d'une informalité quelconque dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour et auxquels la vente dont il est question ci-dessus ont été faits ou toute irrégularité ou illégalité dans les estimations et annonces dans le temps ou le mode de vente, ou pour toute autre défectuosité, de faire connaître dans les trente jours à partir de la date que cette monition a été insérée pour la première fois dans les journaux publics, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété a été vendue dans l'affaire dont le numéro et le titre sont donnés ci-dessus à laquelle vente le dit Charles Weiss est devenu l'acquéreur au prix et pour la somme de mille huit cent cinquante piastres ($1,850 00) comptant.

Description de la Propriété.

Deux lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Faubourg St-Joseph, dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet désigné par le numéro Quatorze sur le vieux plan du dit faubourg, actuellement désigné par le numéro 266, sur le nouveau plan, dressé par N. C. Brown, arpenteur, borné par les rues Camp, Peniston, Chestnut et Général Taylor; les dits lots sont désignés par les numéros Onze et Douze, d'après un plan de Pacquette Champon, daté le 20 novembre 1865 et déposé au bureau de Hugh Madden, ex-notaire en cette ville; les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent chaque trente-deux pieds de face à la rue du Camp sur cent quinze pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Le lot No Onze forme l'encoignure des rues Camp et Général Taylor.

Nouvelle-Orléans, 19 septembre 1891.

(Signé) FRED D. KING, Juge.
(Signé) E. A. LUMINAIS, Greffier.

Une copie exacte; bureau du greffier, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Nouvelle-Orléans, 19 septembre 1891.

Une copie exacte.

JAS D. HANKIN, Député Greffier.

21 sept—

L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'EDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS

No 73 Rue de Chartres,

ENTRE CONTI ET BIENVILLE.

ABONNEMENTS:

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Un mois	25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;

Un Bulletin Maritime;

Une Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

73......CHARTRES......73